

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE BILLETTERIE DE AMC PROMOTION DANS LE CADRE DE MONDIAL.TECH, SALON BTOB DU MONDIAL PARIS MOTOR SHOW 2018

1. Champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente du service de billetterie de AMC PROMOTION (les « Conditions Générales de Ventes » ou « CGV ») régissent la commande et la vente des Pass pour MONDIAL.TECH ainsi que les modalités d'utilisation de ces dits Pass.

Ainsi, les CGV s'appliquent de plein droit à la commande et la vente (à l'unité) de Pass permettant l'accès à MONDIAL.TECH (la « Manifestation ») à toute personne physique adressant une commande en ligne via le Portail billetterie.

1.2. Aucune condition particulière ou conditions générales d'achat ne peuvent prévaloir sur les présentes CGV, sauf accord écrit et préalable de AMC PROMOTION.

1.3. Toute commande et achat de Pass impliquent l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux CGV. Pour matérialiser cette adhésion, l'Acheteur doit cocher la case prévue à cet effet sur le Formulaire en ligne. À défaut, sa commande ne pourra être prise en compte. L'Acheteur déclare disposer de la pleine capacité juridique et/ou de toute autorisation qui serait nécessaire le cas échéant pour conclure une telle convention. L'achat d'un Pass, associé au fait de pénétrer dans le Site accueillant le MONDIAL.TECH au moyen d'un Pass, vaut acceptation irrévocable du Règlement Intérieur du Site par l'Acheteur. Le Règlement Intérieur peut être consulté aux entrées du Site.

2. Définitions

Acheteur : toute personne physique, âgée de 18 ans révolus, ou morale, et ayant la capacité légale de conclure un contrat relatif à l'achat d'un Pass pour MONDIAL.TECH conformément aux CGV.

AMC Promotion : AUTO MOTO CYCLE PROMOTION, société anonyme au capital de 1.000.000 euros dont le siège social est situé 39, avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380085324, N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR32380085324.

Pass : billet sous forme électronique qui doit être imprimé sur papier ; ce billet nominatif est réservé aux Acheteurs qui visitent la Manifestation à des fins professionnelles ; l'Acheteur muni d'un Pass est autorisé à se rendre à la Manifestation sur toute la période comprise entre le 2 et le 6 octobre 2018.

Manifestation : MONDIAL.TECH, destinée aux professionnels et ouvert du 2 au 6 octobre 2018.

Captations : prises de vue et d'enregistrements vidéo et sonores.

Formulaire en ligne : le Formulaire de commande en ligne via le Portail billetterie www.tickets-mondial-tech.mondial-paris.com. Ce Formulaire sera réservé aux personnes physiques souhaitant acheter un Pass dans le cadre de leurs activités professionnelles.

MONDIAL.TECH : manifestation qui se déroulera à Paris Expo Porte de Versailles situé 2 place de la porte de Versailles 75015 Paris du 2 au 6 octobre 2018 et dont AMC PROMOTION est titulaire des droits d'exploitation au regard du droit français.

Portail billetterie : plateforme internet (www.tickets-mondial-tech.mondial-paris.com) mise à disposition des internautes par AMC PROMOTION aux fins de la vente et aux téléchargements de Pass sur laquelle se trouvent le Formulaire en ligne.

Règlement intérieur du Site : le Règlement Intérieur du Site définit l'ensemble des règles auxquelles les détenteurs d'un Pass présents dans le Site doivent se conformer. Il présente les droits et obligations de ces derniers qui peuvent le consulter aux entrées du Site.

Règlementations : notamment les lois et règlements suivants :
- la loi en vigueur en France,
- le Règlement Intérieur du Site.

Site : site officiel de MONDIAL.TECH comprenant l'ensemble des zones dont l'accès est subordonné à la présentation d'un Pass. Le site officiel au jour de la publication des CGV est le site Paris Expo Porte de Versailles situé 2 place de la porte de Versailles 75015 Paris.

3. Règles de vente

3.1. Règles générales

La période de vente a lieu du 25 juin 2018 au 6 Octobre 2018.

Ces dates sont fournies à titre purement indicatif par AMC PROMOTION. Ce dernier se réserve le droit de les modifier. Les informations concernant les dates de mise en vente seront disponibles en temps réel sur le Portail billetterie www.tickets-mondial-tech.mondial-paris.com

3.2 Mode de commandes

Commander via le Formulaire en ligne directement sur le Portail billetterie (www.tickets-mondial-tech.mondial-paris.com). Toute commande via le Formulaire en ligne donnera par défaut lieu à l'émission d'un Pass à imprimer et d'un justificatif de paiement.

Chaque Acheteur est tenu d'indiquer les informations requises pour assurer le traitement de sa commande.

Il relève de la seule responsabilité de l'Acheteur de s'assurer que :

- a. le Formulaire en ligne a été correctement rempli et contient l'ensemble des coordonnées personnelles et des informations nécessaires au paiement ;
- b. le(s) consentement(s) obligatoire(s) concernant le traitement des données personnelles ainsi que l'acceptation des CGV tel que requis par AMC Promotion dans le Formulaire en ligne sont correctement exprimés, en cochant la ou les cases correspondantes ;
- c. au moment du paiement dans les conditions de l'article 4, le solde disponible du compte bancaire lié au moyen de paiement utilisé soit suffisamment élevé pour couvrir le prix d'achat du Pass (y compris les frais bancaires éventuels).

d. L'Acheteur doit s'assurer de la validité de ses données personnelles et de leur mise à jour.

La commande sera effectuée en 3 étapes obligatoires : (1) visualisation du détail de la commande et de son prix total ; (2) correction d'éventuelles erreurs ; (3) confirmation de la commande en cliquant sur le bouton / champ : "VALIDEZ VOTRE COMMANDE" du Formulaire en ligne.

En cliquant sur le bouton / champ "VALIDEZ VOTRE COMMANDE" du Formulaire en ligne, l'Acheteur reconnaît avoir lu, compris, accepté et consenti à se conformer aux CGV et consent à l'exécution du contrat conclu par voie électronique ainsi qu'à l'échange d'informations entre l'Acheteur et AMC PROMOTION par courriel avant la conclusion de ce dernier et/ou dans le cadre de son exécution.

De plus, conformément à l'Article L.221-28 (12°) du Code de la consommation, l'Acheteur ne dispose pas de droit de rétractation.

3.3. L'attribution du Pass répond aux règles suivantes : les commandes effectuées via le Formulaire en ligne sont traitées en temps réel, et en fonction des disponibilités.

L'Acheteur est informé du résultat du traitement de sa commande par courriel.

3.4. Non-respect

En cas de non-respect par l'Acheteur de ses obligations au titre de l'article 3, ou des règles relatives à la commande de Pass prévues au même article, l'Acheteur est informé que sa commande ne pourra être traitée par AMC PROMOTION.

4. Paiement

4.1. Le Prix d'Achat d'un Pass est indiqué en euros toutes taxes comprises. Le Prix est payable par carte bancaire.

4.2. L'ensemble de la structure billetterie de MONDIAL.TECH se situe en France, des frais supplémentaires et ou de taux de change peuvent donc s'ajouter au prix d'achat communiqué par AMC PROMOTION selon la situation géographique de la banque des Acheteurs.

Pour connaître le montant de ces frais supplémentaires, les Acheteurs peuvent contacter directement leur banque, seule entité à même de leur fournir ce type d'informations.

4.3. Les Pass demeurent la propriété de AMC PROMOTION et ce jusqu'à l'enregistrement de l'encaissement effectif et définitif des sommes dues au titre desdits Pass.

5. Conditions spécifiques d'utilisation du Pass

5.1. La revente/offre de revente ou l'échange/offre d'échange de Pass même gratuit est strictement interdite de même que la publicité de revente.

5.2. Il est interdit de mener une activité promotionnelle ou commerciale en relation avec les Pass sans l'accord préalable de AMC PROMOTION. En conséquence et en particulier, il est interdit :

- a. Pour tout Acheteur de réaliser des publicités ou des promotions en lien avec MONDIAL.TECH
- b. Pour tout Acheteur d'afficher des messages commerciaux sur tout support emmené au sein du Site et notamment sur leurs vêtements.
- c. De mener une activité promotionnelle d'une marque telle qu'elle soit par l'un des visiteurs que celle-ci soit en lien ou non avec le Pass dans le Site.
- d. D'utiliser le Pass dans le cadre de toute promotion, publicité, levée de fonds, vente aux enchères, tombola, à des fins commerciales ou non.
- e. D'utiliser les Pass comme récompense dans le cadre de tout concours, compétition, jeu de hasard (promotionnel), loterie ou tirage au sort.
- f. De combiner et de vendre des Pass dans le cadre d'un package de biens ou de services.
- g. De combiner et de vendre des Pass dans le cadre d'un package de voyage ou d'hébergement/hôtellerie (par exemple formule combinée vol-hôtel-Billet).

5.3. Tout comportement d'un Acheteur qui serait contraire à l'article 5 des CGV, entrainera l'annulation du Pass, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de Pass annulé.

L'Acheteur qui ne respecterait pas les dispositions susvisées s'expose donc aux mesures suivantes :

- se voir refuser l'entrée au Site (voir se faire expulser si besoin)
- le non-remboursement de son Pass
- la poursuite en justice par AMC PROMOTION conformément à la législation applicable.

Les stipulations précédentes sont sans préjudice de toute autre action que AMC PROMOTION pourrait engager pour obtenir réparation du dommage subi.

5.4. Les conditions d'utilisation des Pass sont les suivantes :

- a. Chaque Pass n'est valable que pour la période comprise entre le 2 et le 6 octobre 2018 ; le Pass ne peut être remboursé, repris ou échangé même en cas de perte ou de vol.
- b. Pour pouvoir pénétrer dans le Site, l'Acheteur doit imprimer celui-ci. Le Pass doit être imprimé en portrait sur du papier format A4 blanc et vierge (recto et verso), sans modification de la taille d'impression, avec une imprimante jet d'encre ou laser. Aucun autre support (électronique, écran pc, écran portable, téléphone mobile, etc.) n'est valable. Tout Pass partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne pourra être considéré comme valable. En cas de mauvaise qualité d'impression, il est recommandé de réimprimer le Pass à l'aide d'une autre imprimante. Pour réimprimer le Pass, se reporter à la rubrique "Mon compte" sur le Portail Billetterie. AMC PROMOTION décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression du Pass ;
- c. Tout Pass gratté, détérioré, raturé ou modifié sera refusé.
- d. Chaque Pass est nominatif. Un contrôle d'identité sera effectué à l'entrée de la Manifestation.

En cas de perte ou de vol du Pass, l'Acheteur doit :

a. Déclarer la perte ou le vol auprès d'un commissariat de police. Cette déclaration doit obligatoirement comporter la définition précise du Pass concerné.

b. Faire parvenir à AMC PROMOTION les documents énoncés ci-dessus, dûment complétés, par courriel à l'adresse suivante billetterieenligne@amcpromotion.com.

Le dossier est étudié par AMC PROMOTION qui statuera sur l'émission éventuelle d'un duplicata lorsqu'elle est possible, étant précisé qu'aucun duplicata ne peut être délivré le jour même de la demande. Le cas échéant, l'Acheteur est informé en temps utile de l'émission d'un duplicata, lequel est à retirer le jour de validité du Pass avec entrée immédiate, à l'un des guichets aux heures d'ouverture du Site. Un duplicata est la reprise identique du Pass déclaré perdu ou volé ; il présente donc la mention "duplicata" et un nouveau code à barres. L'émission d'un duplicata entraîne l'annulation du Pass original. Seul l'attributaire du duplicata pourra accéder au Site.

6. Accès au Site

6.1 L'accès au Site sera autorisé aux heures indiquées sur le Pass et publiées sur le Portail billetterie de MONDIAL.TECH.

6.2 L'accès au Site sera :

a. Subordonné au respect des Règlementations et en particulier du Règlement Intérieur du Site.

b. Autorisé à la condition de présenter un Pass valable et, sur demande, toute pièce d'identité officielle (passeport ou carte d'identité nationale).

7. Comportement dans le Site

7.1 Pour des raisons de sécurité, les personnes présentes sur le Site (les Acheteurs, détenteurs légitimes d'un Pass), à la demande du personnel accrédité en charge de la sécurité, doivent :

a. Présenter leur Pass valable au nom du détenteur dudit Pass ainsi qu'une pièce d'identité afin de pouvoir contrôler son identité ;

b. Se soumettre aux inspections, palpations et contrôles demandés. Le personnel accrédité en charge de la sécurité est habilité à effectuer une fouille des habits et/ou des objets sur autorisation du détenteur du Pass (en cas de refus catégorique de ce dernier, l'accès au Site lui sera refusé) ;

7.2 Il est strictement interdit dans le Site d'exprimer, de diffuser ou d'afficher des objets, de propager des messages pouvant porter atteinte aux droits d'autrui qu'ils soient xénophobes, sexistes, religieux, politiques ou autres.

7.3 L'Acheteur doit se conformer à l'ensemble des dispositions prévues aux Règlements Intérieurs du Site dans lequel figure la liste des objets et comportements non autorisés dans le Site.

7.4 Sauf autorisation d'AMC PROMOTION, il est formellement interdit, dans le Site d'accéder aux zones fermées au public ou réservées aux accrédités. Plus généralement, l'Acheteur doit rester dans la zone correspondant à son titre d'accès.

7.5 AMC PROMOTION est l'organisateur officiel de MONDIAL.TECH. Il détient à ce titre, l'intégralité des droits d'exploitation qui s'y rapportent et notamment, l'ensemble des éléments incorporels produits au cours ou résultant du déroulement de la Manifestation. En conséquence de ce qui précède, il est formellement interdit à tout détenteur d'un Pass présent dans le Site, de recueillir, stocker, diffuser, communiquer, publier,

délivrer et/ou mettre à la disposition de quelque personne ou quelque organisme que ce soit, par quelque procédé que ce soit et à partir de quelque lieu du Site que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, toute donnée, statistique, information ou fait en rapport avec la séance du jour dont il aura connaissance. En cas de violation de l'interdiction énoncée au présent article, le contrevenant s'expose à l'une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 7.6 ci-après, AMC PROMOTION se réservant la possibilité d'intenter toutes poursuites ou actions à son endroit.

7.6 Tout comportement contraire à l'une des stipulations de l'article 7 entraînera pour l'Acheteur son exclusion immédiate du Site et l'annulation de son Pass.

Commenté [BT1]: L'article 7.6 ci-après, au lieu de 8.6 ci-après

Commenté [BT2]: L'article 7 au lieu l'article 8

8. Enregistrement d'images et de sons

8.1 Tout Acheteur présent sur le Site autorise expressément AMC PROMOTION, ou toute autre personne physique ou morale qu'elle se substituerait, à effectuer des Captations de son image et de sa voix, sous toutes formes telles que par exemple photographies, enregistrements audios ou vidéos.

8.2 L'Acheteur ayant fait l'objet d'une Captation cède à AMC PROMOTION à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de dix (10) ans à compter de la Captation, le droit d'exploiter ladite Captation pour les besoins de la communication interne et externe de AMC PROMOTION, en intégralité ou en partie, incorporées dans ou associées à toutes œuvres ou éléments, selon tous mode de diffusion connus ou inconnus à ce jour (tels que notamment par Internet), sur tous supports (livre, brochure, DVD, etc.) par tous procédés et en tous formats (papier, numérique, etc.), à des fins commerciales ou non. AMC PROMOTION pourra ainsi reproduire les Captations, les communiquer à des tiers, et les adapter.

8.3 L'Acheteur présent ne peut en aucun cas enregistrer, utiliser ou diffuser un enregistrement de tout ou partie du Site ou une description du Site à des fins autres que privées.

9 Annulation et Force Majeure

9.1 AMC PROMOTION ne peut être tenu responsable en cas d'annulation définitive, d'arrêt temporaire ou définitif ou de report d'une ou plusieurs séance(s) ou bien en cas de changement de lieu d'une ou plusieurs séance(s) ayant pour origine un cas de force majeure, notamment lorsque l'annulation, l'arrêt ou le report est rendu nécessaire pour des questions de sécurité ou motivé par décision de toute autorité compétente. Ainsi dans ces hypothèses, aucun dommage et intérêt ni compensation ne pourront être réclamées à AMC PROMOTION.

9.2 Le remboursement du Pass par AMC PROMOTION ne sera effectué que sur demande adressée à billetterieenligne@amcpromotion.com.

10 Divers

10.1 Avant le début de la Manifestation, AMC PROMOTION se réserve le droit de modifier, si nécessaire, les présentes CGV afin de garantir le bon déroulement de ladite Manifestation.

10.2 Général

Les CGV sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de litige relatif aux CGV, par exemple en cas de litiges liés à la commande, l'achat ou l'utilisation d'un Pass, l'Acheteur aura la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. A défaut de règlement amiable, seuls les tribunaux français seront compétents.

10.3 Contact

Toute demande d'informations concernant le processus de vente de Pass doit être adressée au service clients, qui peut être contacté :

a. par téléphone : 09 70 25 22 09

b. par courriel à l'adresse suivante : billetterieenligne@amcpromotion.com